

RAPPORT D'EXPERTISE VEHICULE HISTORIQUE



Mandant : Expertise véhicule historique

Client : LL Classic Cars sàrl

Mandaté, le: 23.09.2021

Notre référence : H19-2021

Données du véhicule



TAPELLA & NILLES

HUISSIERS DE

TAPELLA & NILLES
HUISSIERS DE JUSTICE

Numéro d'identification	300745
Catégorie du véhicule (
Marque (constructeur)	PORSCHE
Désignation commerciale	911S
Type / Variante / Version / Modèle	911
Date de fabrication	19/09/1972
1ière mise en circulation	19/09/1972
Type de moteur	essence
Marquange / code moteur	/
Type de carburant ou combustible	essence

Données technique



TAPELLA & NILLES

HUISSIERS DE JUSTICE

Norme EURO des é	avant Euro
Emission de CO ²	Véhicule historique
Cylindrée/Capacité	340 ccm
Puissance maximale (kw)	140 kw
Carburant	essence
Vitesse maximale par construction (km/h) (<i>pour la catégorie L- cyclomoteur</i>)	N/A
Masse à vide (kg)	1120 kg
Masse maximale autorisée totale (kg)	1400 kg
Masse maximale autorisée pour chaque essieu (kg) (<i>pour les catégories M1 et N1</i>)	Avant 600 kg Arrière 840 kg
Masses maximales remorquables (kg) (<i>pour les catégories M1 et N1</i>)	N/A
Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)	2+2
Longueur	4147 mm
Largeur	1610 mm
Hauteur	1320 mm

EVALUATION TECHNIQUE EN VUE DE LA CLASSIFICATION D'UN VEHICULE ROUTIER EN TANT QUE « VEHICULE HISTORIQUE »

Evaluation technique

	conforme	non-conforme
1. Identification du véhi		
Numéro de châssis (VIN)	ok	
Plaquette du constructeur	ok	
Marquage du moteur	ok	
2.1. Structure/Carrosserie		
2.1.1. Carrosserie		
Aspect original contemporain	ok	
Matériaux originaux ou matériaux contemporains autorisés	ok	
Modifications/transformation autorisée	N/A	
Réparation(le cas échéant)	N/A	
2.1.2. Laquage		
Laquage original ou contemporain	ok	
Images,publicités, logos contemporains	ok	
2.2. Châssis / cadre et trains de roulement		
2.2.1. Châssis / cadre		
Châssis / cadre original ou réplique authentique autorisée	ok	
2.2.2. Trains de roulement		
Trains originaux, conte	ok	
2.3. Moteur et propul		
2.3.1. Moteur		
Moteur original ou mot	ok	
Système de carburation original ou contemporain	ok	
Système d'échappement original ou autre système autorisé	ok	
2.3.2. Système de transmission		
Système original ou système original de la gamme	ok	
2.4. Système de freinage		
Système original ou système original de la gamme	ok	
Commande mécanique remplacée par système à double circuit	N/A	
Système à circuit unique remplacé par un système à double circuit	N/A	



2.5. Direction		
Système original ou sys	ok	
Volant original, contemp	ok	
2.6. Roues et pneus		
Équipement original, de la gamme ou contemporain	ok	
Pneus diagonaux remplacés par pneus radiaux	N/A	
2.7. Installation électrique		
2.7.1. Eclairage et signalisation		
Équipement original, de la gamme ou contemporain	ok	
Modification / transformation autorisée	N/A	
2.7.2. Équipement audio / vidéo et équipement de communication		
Sans équipement ou équipement original	ok	
Post-montage d'un système non contemporain	N/A	
2.7.3. Autres équipements		
Équipement originaux	ok	
Remplacement du syst	N/A	
2.8. Aménagement int		
2.8.1. Aspect général		
Bon état d'entretien et d'apparence (par différenciation à un « ancien véhicule », utilisé de façon « normal »)	ok	
2.8.2. Sièges et ceintures		
Sièges originaux, sièges originaux de la gamme ou sièges contemporains	ok	
Post-montage de ceintures	N/A	
2.8.3. Tableau de bord		
Tableau de bord original ou contemporain	ok	
2.8.4. Équipement adapté pour conducteur avec handicap		
Adaptation du véhicule	N/A	
3. Véhicules automoteu		
3.1. Réservoir à carb		
3.2. Système d'échapp		
3.3. Siège : original, de		



TAPELLA & NILLES
HUISSIERS DE JUSTICE



TAPELLA & NILLES
HUISSIERS DE JUSTICE



TAPELLA & NILLES
HUISSIERS DE JUSTICE

Dérivations et / ou

Elément		la déviation ou non-conformité
1. Identification		
2.1. Structure / Carrosserie	ok	
2.2. Châssis / cadre et transmission	ok	
2.3. Moteur et propulsion	ok	
2.4. Système de freinage	ok	
2.5. Direction	ok	
2.6. Roues et pneus	ok	
2.7. Installation	ok	
2.8. Aménagement intérieur	ok	
3. Véhicules automoteurs à deux roues	N/A	

Déclaratio

Je soussign
ci-dessous.



TAPELLA & NILLES
HUISSIERS DE JUSTICE

avoir expertisé le véhicule décrit et spécifié

Au vu de mes constats, je suis de l'avis que le véhicule visé, dans son état actuel :



est à considérer comme véhicule historique



ne peut pas être considéré comme véhicule historique

en vertu des dispositions de la rubrique 2.23. de l'article 2 de l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques.

Strassen, le 23 septembre 2021

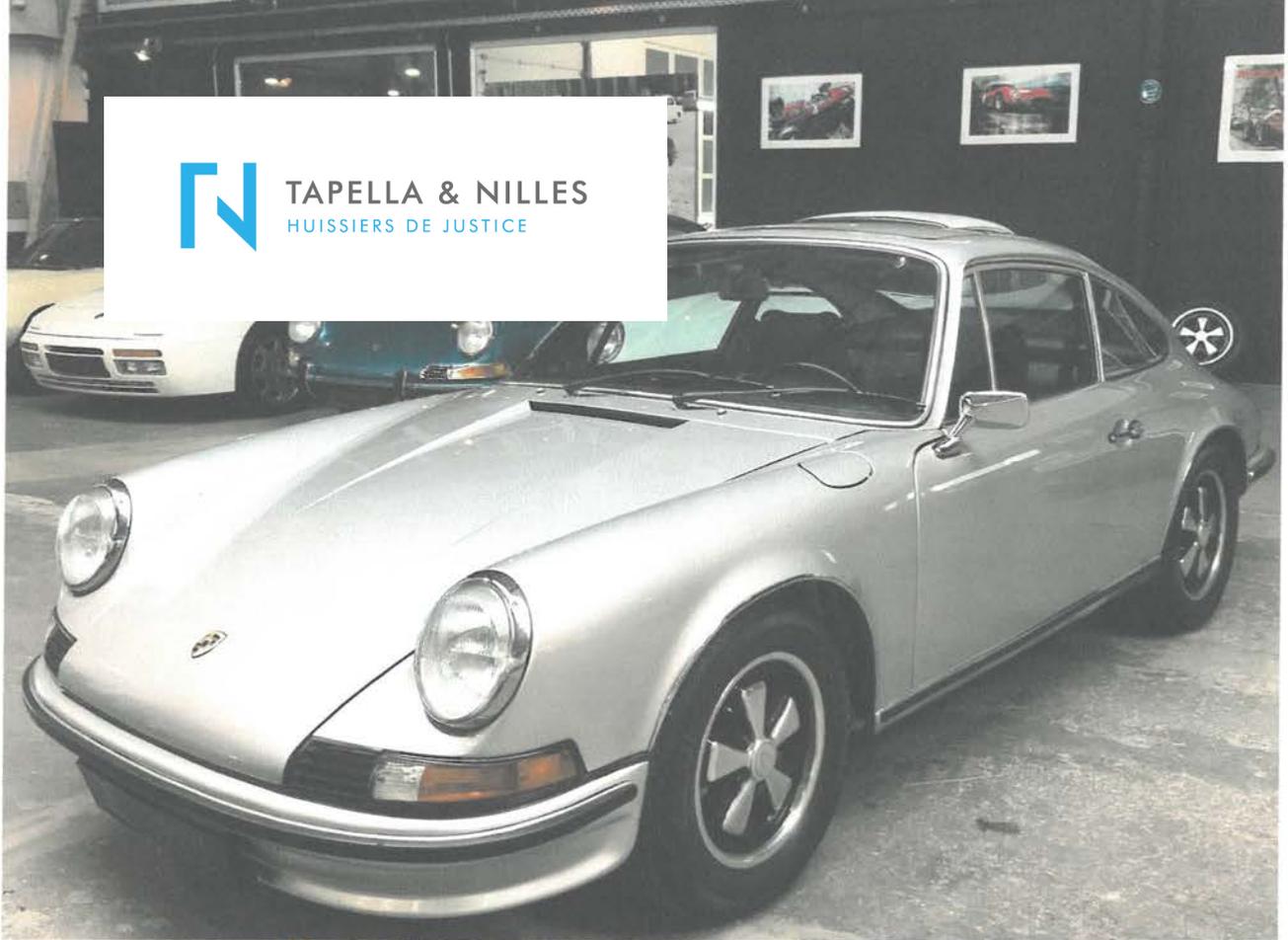
L'expert



TAPELLA & NILLES
HUISSIERS DE JUSTICE

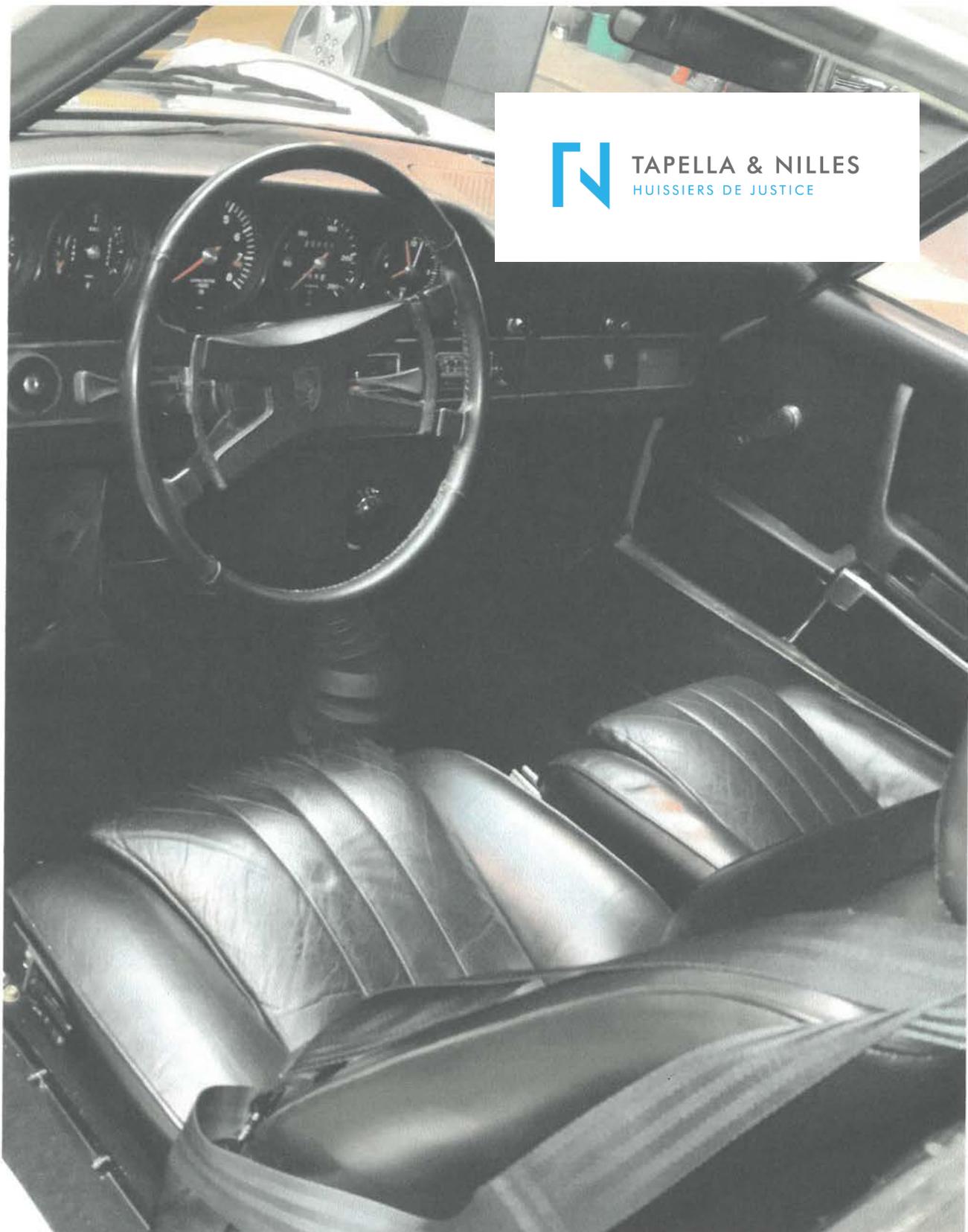


TAPPELLA & NILLES
HUISSIERS DE JUSTICE



TAPPELLA & NILLES
HUISSIERS DE JUSTICE

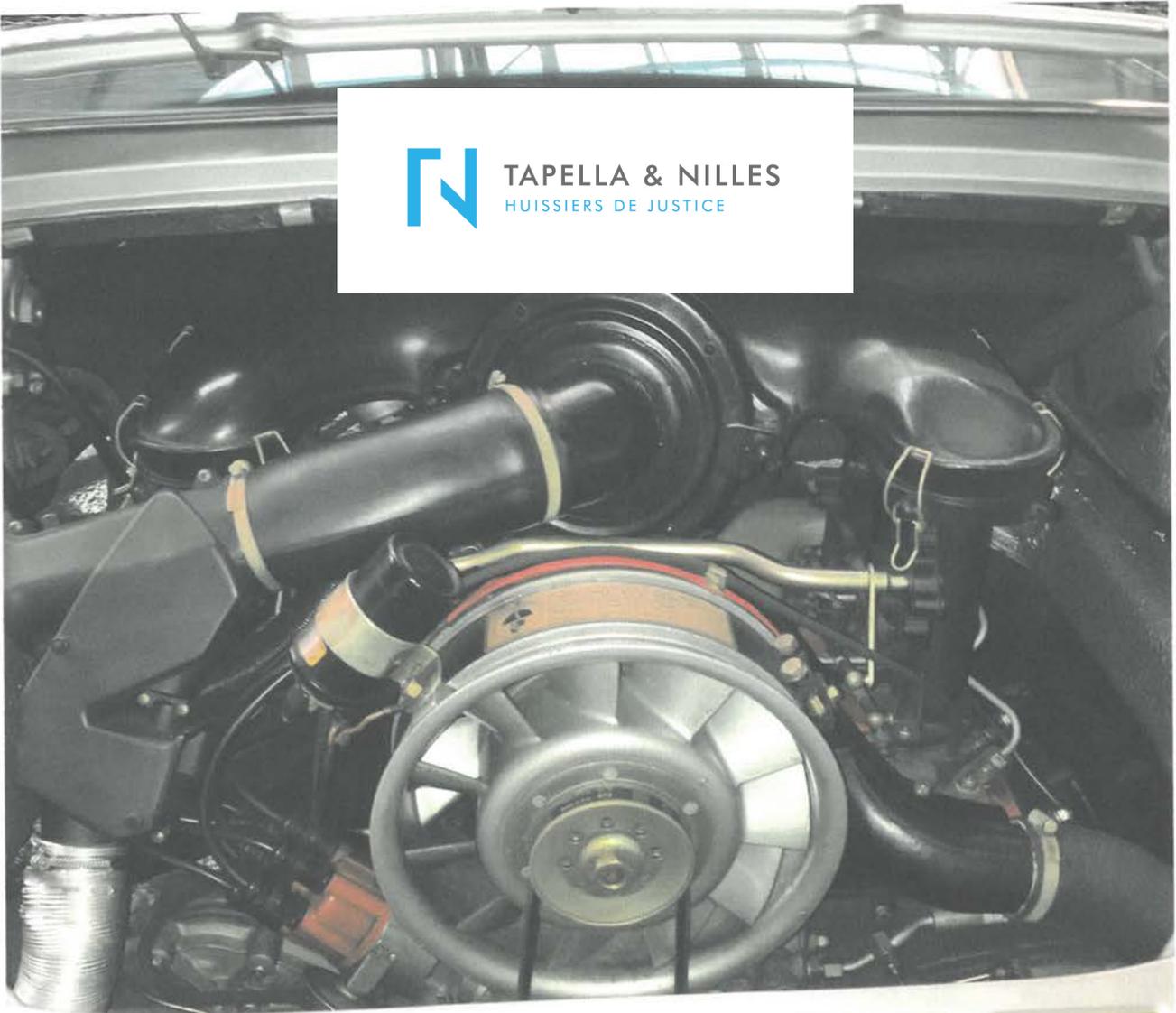




TAPPELLA & NILLES
HUISSIERS DE JUSTICE



TAPELLA & NILLES
HUISSIERS DE JUSTICE



TAPELLA & NILLES
HUISSIERS DE JUSTICE



TAPELLA & NILLES
HUISSIERS DE JUSTICE



TAPELLA & NILLES
HUISSIERS DE JUSTICE



TAPELLA & NILLES
HUISSIERS DE JUSTICE